



Commission des sports

3312 - Aide au sport de masse

Aide aux manifestations sportives, à l'acquisition de matériel sportif, au titre des conventions d'objectifs et de développement sportif et à l'Association de la Maison départementale des sports du Bas-Rhin

Rapport n° CP/2012/855

Service gestionnaire :

Service des sports

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation les aides au sport de masse.

Manifestations sportives

La Commission des Sports s'est prononcée favorablement pour l'attribution de subventions en vue de l'organisation de manifestations sportives dans le Département.

Acquisition de matériel sportif

Afin de soutenir les comités départementaux et les associations sportives dans l'acquisition de matériel destiné à la pratique sportive, le Conseil Général accorde une subvention limitée à 50 % d'un montant d'investissement plafonné à 30 000 €.

Convention d'Objectifs avec l'Association Sélestat Alsace Handball (S.A.H.B.)

Dans le cadre de sa politique sportive, le Conseil Général soutient les clubs de haut niveau notamment en les accompagnant sur la formation des jeunes joueurs.

Comme c'est le cas avec les comités sportifs départementaux, le Conseil Général souhaite développer une nouvelle approche avec les grands clubs sportifs en leur proposant des contrats d'objectifs, globalisant les aides actuellement versées sur des dispositifs spécifiques.

Sur la base d'un projet de développement sportif et d'actions menées sur une ou plusieurs années, qui répondent aux objectifs généraux de la politique sportive du Conseil Général, il est proposé d'établir un contrat d'objectifs avec l'association Sélestat Alsace Handball (S.A.H.B.), visant à atteindre plusieurs objectifs, sur la saison 2012/2013 :

- La gestion de toutes les activités liées au handball amateur : équipe de jeunes et équipes « Seniors » amateurs dont celle évoluant en championnat de France de Nationale 1 pour la saison 2012/2013.
- La promotion, l'animation et le développement de la pratique du handball amateur.
- La formation, le perfectionnement et l'insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs.
- La collaboration avec tous les clubs bas-rhinois pour développer la qualité de formation et le développement de la discipline sur le département
- Le développement du handball auprès des scolaires : découverte et initiation auprès des élèves du premier degré ; section sportive au collège Mentel ; animations durant les vacances scolaires.

Pour atteindre ces objectifs, l'association propose le plan d'actions suivant, en adéquation avec les axes et objectifs de la politique sportive départemental :

- Formation, perfectionnement et insertion scolaire ou professionnelle des jeunes sportifs
- Promotion et animation de la pratique amateur du handball
- Développement de la pratique du handball auprès des jeunes.

Suite au bilan des actions mises en place lors de la saison 2011/2012, Les membres de la commission des sports ont émis un avis favorable à la réalisation d'un contrat d'objectifs avec l'association S.AH.B., au titre de la saison 2012/2013 et proposent d'attribuer un montant de 80 000 € pour la réalisation des actions et objectifs susmentionnés.

Association de la Maison Départementale des Sports

L'Association de la Maison Départementale des Sports gère le bâtiment de la Maison des Sports, sis rue Jean-Mentelin à STRASBOURG, propriété du Département.
Dans le cadre d'une convention annuelle, le Département participe au fonctionnement de la Maison des Sports. Suite à l'Assemblée Générale de l'Association, il est proposé de verser une subvention d'un montant de 145 000€.

Conformément à la délibération n° CG/2006/143 du 12 décembre 2006, la commission permanente en date du 7 mars 2011 a autorisé le versement d'un premier acompte de 80 000 €.

Le solde de 65 000 € sera versé dès signature de la convention financière à intervenir entre l'Association de la Maison Départementale des Sports et le Département.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
21129	65-6574-32	198 500,00 €	46 964,61 €	14 000,00 €
35408	204-20422-32	363 196,57 €	35 180,74 €	25 905,85 €
30301	65-6574-32	588 310,00 €	93 810,00 €	80 000,00 €
15271	65-6574-32	145 000,00 €	65 000,00 €	65 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :


La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer des subventions d'un montant total de 184.905,85 € aux bénéficiaires figurant aux tableaux annexés, selon la répartition suivante :

- 14.000,00 € au titre de l'aide aux manifestations sportives ;
- 25.905,85 € au titre de l'aide aux plans de développement sportif ;
- 80.000,00 € au titre de la convention d'objectifs et de développement sportif avec le SAHB;
- 65.000,00 € au titre de l'aide à l'association de la Maison départementale des Sports du Bas-Rhin.

Elle approuve par ailleurs les conventions d'objectifs et financières à intervenir entre le Département et l'Association Sélestat Alsace Handball (SAHB) et la convention financière à intervenir entre le Département et l'Association de la Maison Départementale des Sports du Bas-Rhin, bénéficiaires de plusieurs de ces subventions, et autorise son président à signer ces trois conventions.

Strasbourg, le 22/10/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name Guy-Dominique Kennel.

Guy-Dominique KENNEL